

Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026
Date d'affichage convocation : 24/04/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2026-04-57

Election d'un représentant au Comité de pilotage « Agriculture et alimentation Vidourle Camargue » (Projet Alimentaire Territorial) porté par le PETR Vidourle Camargue

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

Absents ayant donné pouvoir : M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. PAPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Secrétaire de séance : M. BROUSSES Philippe.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de « participation à la démarche de PETR »,
- Vu la délibération n°2021-09-443 du bureau syndical du PETR du 24 septembre 2021 pour l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT),
- Vu la délibération n°2022-10-482 du comité syndical du PETR du 5 octobre 2022 pour le Plan Alimentaire Vidourle Camargue validant la stratégie et du plan d'action,
- Vu le courrier de reconnaissance ministérielle du PAT Vidourle Camargue de niveau 1 pour une durée de 3 ans en date du 7 mars 2022 signée par la Préfecture de Région (DRAAF),
- Vu la délibération n°2024-02-542 du comité syndical du PETR du 7 février 2024 approuvant la création d'un pôle foncier,
- Vu la délibération n°2024-02-540 du comité syndical du PETR du 7 février 2024 approuvant la candidature du Plan Alimentaire Territorial Vidourle Camargue vers la reconnaissance de niveau II (mise en œuvre opérationnelle du plan d'action),
- Vu le courrier de reconnaissance ministérielle du PAT Vidourle Camargue de niveau 2 pour une durée de 5 ans en date du 20 mars 2025 signée par la Préfecture de Région (DRAAF).

Le PETR met en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans une démarche globale qui répond aux questionnements des collectivités pour renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations. Cette volonté a demandé dès 2021, la création d'une mission spécifiquement dédiée à la structuration d'une gouvernance alimentaire. L'ambition de cette gouvernance réside dans la capacité du PETR à rassembler l'ensemble des acteurs locaux de la chaîne alimentaire autour d'un projet collectif pour garantir la souveraineté alimentaire. L'objectif étant de réfléchir à la manière de mieux manger, mieux produire et moins gaspiller pour déployer à l'échelle du territoire des actions structurantes qui répondent aux enjeux communs identifiés.

Depuis 2025, la mission porte également un Pôle foncier afin de renforcer l'action foncière et préserver les espaces agricoles. Objectifs principaux :

- Renforcer et mettre en valeur les filières agricoles locales ;
- Accompagner la transmission et l'installation de producteurs à travers une action foncière renforcée ;
- Sensibiliser et démocratiser l'accès à une alimentation saine et durable, en lien avec la santé publique et l'éducation ;
- Favoriser le développement de pratiques agricoles et alimentaires durables.

Le PETR agit comme chef d'orchestre pour mobiliser les collectivités, producteurs, transformateurs, établissements scolaires, acteurs sociaux et citoyens autour d'une vision partagée autour de l'alimentation. Le PAT soutient aussi des actions concrètes comme le développement de circuits courts, le repérage de friches agricoles et la mise en place d'ateliers d'éducation au goût.

L'instance d'orientation et de suivi opérationnel de la mission et de ses deux projets (PAT et Pôle foncier) est le Comité Agriculture et Alimentation. Celui-ci regroupe les intercommunalités membres du PETR, élus et techniciens, ainsi qu'une quinzaine de structures partenaires qui couvrent l'ensemble du territoire et des sujets liés à l'alimentation.

Par principe, le président de l'EPCI siège au comité de pilotage. À la suite du renouvellement de l'Assemblée délibérante, il est proposé de désigner, en cas d'absence de la présidence de l'EPCI, son ou ses représentants.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Mme Chantal ANDRÉ-SCANAVINO comme représentante du Président pour le suivi du Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par le PETR Vidourle Camargue ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,
Philippe BROUSSES**



**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE**

